

AVIS PUBLIC

RÉSOLUTION N° CA25 210234

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que :

- 1^o lors de sa séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025, le conseil d'arrondissement de Verdun a adopté, en vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, chapitre 2), la résolution n° CA25 210234 afin d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 8, place du Commerce ainsi que la construction d'un bâtiment à vocation mixte sur le lot 1 860 748 du cadastre du Québec;
- 2^o à la suite de la décision n° DA258845051 du 26 septembre 2025 du directeur de la Planification et de la mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité d'approuver cette résolution, le greffier adjoint de la ville a délivré, le 30 septembre 2025, un certificat de conformité attestant que cette résolution est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire;
- 3^o conformément à l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et aux articles 137.2 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), cette résolution est entrée en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité à son égard, soit le 30 septembre 2025;
- 4^o copie de cette résolution peut être consultée du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h, ainsi que le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30, au bureau de la soussignée situé au :

Bureau du Secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Donné à Verdun, le 2 octobre 2025.

Stephanie Zhao Liu
Secrétaire d'arrondissement